

BAREME TTC HONORAIRES @XELITE

Immobilier Traditionnel et Ancien

A l'exclusion du neuf (VEFA), Commerces et Immobilier d'entreprise
A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

| PRIX NET DE VENTE | | TAUX |
|-------------------|-------------|-----------------|
| < | 30 000 € | Forfait 3 000 € |
| 30 001 € | 60 000 € | 9% |
| 60 001 € | 100 000 € | 8% |
| 100 001 € | 200 000 € | 7% |
| 200 001 € | 300 000 € | 6% |
| 300 001 € | 500 000 € | 5% |
| 500 001 € | 1 000 000 € | 4,5% |
| 1 000 001 € | 2 000 000 € | 4% |
| > | 2 000 000 € | 3 % |

Etant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)

BAREME HONORAIRES DE LOCATION @XELITE

| HONORAIRES DE LOCATION | MONTANT DES HONORAIRES |
|---|---|
| Locaux à usage d'habitations régies par la loi du 6 juillet 1989 | Les honoraires de visites, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée, à charge de(s) bailleur(s) et de(s) locataire(s) selon décret et zone ci-dessous * (pour la partie locataire sous réserve de modifications des décrets) Frais d'entremise de 160€ TTC à charge bailleur(s). |
| Parkings, Box, Places de stationnements, caves, emplacements de rangement et Box de stockages | 1 mois de loyer charges comprises à charge bailleur(s) et locataire(s) Locations nues, sans état des lieux et sans rédaction de bail |

ZONES *

Très tendue : Paris et 68 communes limitrophes (liste dans l'arrêté du 22/12/2010)
Tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants
Hors zone : Reste du territoire

| Honoraires | EDL |
|--------------------|-------------------|
| 12€/m ² | 3€/m ² |
| 10€/m ² | 3€/m ² |
| 8€/m ² | 3€/m ² |

HONORAIRES DE GESTION (facturés par notre partenaire)

Parkings et/ou box : 9,9% HT des encaissements (soit 11,88% TTC)

Locaux à usage d'habitations régies par la loi du 6 juillet 1989 :

Pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 € par mois :

5,90% HT des encaissements (soit 7,08% TTC)

Pour les loyers hors charges compris entre 1500 € et 2000 € par mois :

4,90% HT des encaissements (soit 5,88% TTC)

Pour les loyers hors charges supérieurs à 2000 euros par mois :

3,90% HT des encaissements (soit 4,68% TTC)

Assurance des risques locatifs avec 5 couvertures (en option) :

2,50% TTC avec option « Garantie loyers impayés » en sus (conditions sur demande).

TVA applicable en cours à 20% en cas de fluctuation de TVA le HT restera identique

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et/ou état des lieux et/ou remise des clés et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)

Les honoraires de location, gestion et assurances sont déductibles des revenus fonciers

TRANSACTIONS Ancien Neuf Prestige commerce

AXELITE IMMO 14 Avenue de l'Europe 77144 Montévrain (Mame-la-Vallée) contact@axelite.fr - www.axelite.fr

AXELITE IMMO Siret : 849 222 575 000 11 NAF : 6831Z - carte professionnelle n° CPI 7701 2019 000 040 163 CCI de Seine et Marne - SAS au capital de 20001 € -

N° TVA Intracommunautaire : FR 82849222575 - Garantie 110 000€ sans mouvement de fonds RCP : 127112485-000 122 MAM IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 -

Établissement bancaire : Société Générale Champs Bysées

 sas axelite immo